

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES**

Commune de LENS

SOCIETE MECAPLAST

**EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE FABRICATION
DE PIECES PLASTIQUES DESTINEES A L'AUTOMOBILE**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

la Société MECAPLAST, dont le siège social est parc d'activité de la Croisette, rue des Poissonniers à LENS (62300), a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être enregistrée pour l'exploitation d'une installation de fabrication de pièces plastiques destinées à l'automobile sise à la même adresse.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 9 juin 2015.

Le dossier est consultable en mairie de LENS, lieu d'implantation du projet, du **lundi 6 juillet 2015 au jeudi 6 août 2015** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr » avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la Préfète du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.